

Election au conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche
Scrutin du 13 juin 2019

Collège B
Liste présentée par Sup'Recherche-UNSA



Rang	Civilité	Nom	Prénom	Corps et grade	Etablissement
1	M.	SIMON	Jean-Pascal	MCF HC	Grenoble Alpes
1 bis	M.	LEHU	Jean-Marc	MCF HC	Paris I
2	Mme	PERRIN	Christine	MC MNHN CN	MNHN
2 bis	Mme	AURIAC-SLUSARCZYK	Emmanuèle	MCF HC	Clermont Auvergne
3	M.	GLEIZE	Jérôme	MCF CN	Université de Lorraine
3 bis	M.	CLARISSE	René	MCF HC	Tours
4	Mme	MOINE-DUPUIS	Isabelle	MCF HC	Dijon
4 bis	Mme	DE ROSNY	Eve	MCF CN	Grenoble Alpes
5	M.	CAUSER	Jean-Yves	MCF CN	Mulhouse
5 bis	M.	EDOUARD	Serge	MCF HC	Paris XI
6	Mme	PROUST	Isabelle	PRAG HC	Polynésie Française
6 bis	Mme	PORTES	Lidwine	MCF CN	Bordeaux III
7	M.	POURQUIER	Olivier	MCF CN	Bretagne Sud
7 bis	M.	GUERRIAUD	Mathieu	MCF CN	Dijon
8	Mme	WOLEZYK	Chantal	PRAG HC	Paris XIII
8 bis	Mme	DUMARÇAY-CHARBONNIER	Florence	MCF CN	Université de Lorraine
9	M.	BIREMBAUX	Olivier	MCF HC	Valenciennes
9 bis	M.	COURALET	Stéphane	MCF CN	Bordeaux III
10	Mme	LE FLOC'H	Nadine	MCF HC	Tours
10 bis	Mme	ESPERANCA-RODIER	Emmanuelle	MCF CN	Grenoble Alpes

Je vote Sup'Recherche - UNSA

Pour une loi de programmation de la recherche qui ait rapidement des effets dans nos établissements

Les établissements expérimentaux : associer les personnels à leur gouvernance.

Pour défendre la qualité des formations

La professionnalisation du premier cycle : la décliner en fonction du projet professionnel de l'étudiant

Des ESPE aux INSPE : pour une formation des enseignants par l'Université

La réforme de la PACES : diversifier les voies d'accès aux métiers de la santé

Pour un budget à la hauteur des enjeux

Avec Sup'Recherche - UNSA

Je lutte pour la qualité de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

La loi de programmation de la recherche : investir pour l'avenir de la Nation

Le gouvernement semble prendre la mesure de l'investissement que représente la Recherche en lançant une loi de programmation. **Sup'Recherche - UNSA demande qu'elle prévoie un plan de financement avec des effets visibles à court terme notamment pour le développement de l'emploi scientifique.** Les financements nouveaux doivent aller dans le sens d'un rééquilibrage entre financements récurrents des unités de recherche et appels à projets.

Les établissements expérimentaux : associer les personnels à leur gouvernance.

L'ordonnance relative sur les nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche dérégule le système universitaire. Il n'y a pas eu de bilan des structurations antérieures : COMUEs, grands établissements... Nous nous sommes opposés à ce texte ainsi qu'aux projets qui en découlaient. **Sup'Recherche - UNSA sera attentif à ce que les personnels soient suffisamment représentés dans les instances afin qu'ils soient pleinement impliqués dans leur gouvernance.**

Pour défendre la qualité des formations

La professionnalisation du premier cycle : ne pas reproduire les vieux schémas

La professionnalisation n'est aujourd'hui envisagée que pour des étudiants engagés dans des études courtes dites « professionnelles ». **Sup'Recherche - UNSA est favorable à la professionnalisation des formations**, à condition que celle-ci soit déclinée en fonction du projet professionnel de l'étudiant et non de la durée des études.

Des ESPE aux INSPE : pour une formation des enseignants par l'Université

La formation initiale des enseignants doit continuer à être assurée par l'Université. S'il est normal que l'État employeur définisse un référentiel de compétences des enseignants débutants, il n'est pas utile qu'il définisse les modalités de formation. Cela témoignerait d'une défiance de l'Éducation Nationale à l'égard de l'Enseignement Supérieur. **Sup'Recherche - UNSA demande que l'on fasse confiance aux équipes de formateurs des INSPE** pour construire des maquettes de master MEEF et qu'au moins 50 % de la formation soit assurée par des enseignants-chercheurs, condition sine qua non pour que ces masters soient adossés à la recherche comme tous les autres.

La réforme de la PACES : diversifier les voies d'accès aux métiers de la santé

Le gouvernement a annoncé la fin du *numerus clausus* en PACES mais cela ne signifie pas la fin de la sélection, car tant que les moyens ne seront pas à la hauteur on ne pourra pas former plus de médecins ! Les dispositifs actuellement à l'étude nous semblent peu réalistes, face à cela **Sup'Recherche - UNSA fera des propositions constructives** afin de permettre la réussite de cette réforme qui va dans le sens d'une **diversification des voies d'accès aux métiers de la santé que nous soutenons.**

Un budget à la hauteur des enjeux

Le nombre d'étudiants augmente chaque année, la loi ORE a fait émerger à nouveau le débat sur la sélection dans les filières post-bac et a soulevé de façon criante la question du financement de l'ESRI. La différence d'investissement de l'État entre les filières sélectives et les filières non sélectives (environ 6 600 € pour former un étudiant à l'université, contre 13 500 € en BTS et 15 000 € en classes préparatoires) est inacceptable !

Sup'Recherche - UNSA demande :

- l'alignement de la dépense moyenne par étudiant à l'université sur celle du post-bac des lycées ;
- la revalorisation des primes pour les enseignants et enseignants-chercheurs pour atteindre la moyenne des autres personnels de l'ESR.

Elections des représentants des personnels des EPSCP, EPST et EPIC au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Collège : des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs au sens du collège B du I de l'article D. 719-4, à l'exception des personnels mentionnés au 3° du présent article et des personnels désignés au IV du présent article

Liste présentée par le SnpTES

Le syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture



Rang de Classement	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement N° en chiffre romain	Corps et grade ou fonctions exercées pour les agents non titulaires
1	M.	Giordano	Jerome	Aix Marseille Université	MCf - CN
1bis	M.	Aubry	Olivier	Université d'Orléans	MCf - CN
2	Mme.	Chanal	Hélène	SIGMA Clermont	MCf - CN
2bis	Mme.	Olivier	Isabelle	Université d'Artois	Mcf - CN
3	M.	Quere	Bertrand	Université Grenoble Alpes	MCf - HC
3bis	M.	André	Frédéric	Aix Marseille Université	MCf - HC
4	Mme.	Orticoni	Frédérique	Université de Toulon	MCf - CN
4bis	Mme.	Velot	Emilie	Université de Lorraine	MCf - CN
5	M.	Bachofen	Blaise	Université de Cergy Pontoise	MCf - HC
5bis	M.	Franquet	Erwin	Université de Pau	MCf - CN
6	Mme.	Largier Vié	Céline	Université Sorbonne Nouvelle Paris III	MCf - CN
6bis	Mme.	Passagne	Isabelle	Université de Bordeaux	MCf - CN
7	M.	Paccot	Flavien	Université Clermont Auvergne	PRAG - CN
7bis	M.	Millioz	Fabien	Université Claude Bernard Lyon I	MCf - CN
8	Mme.	Oms	Laurence	Université de Perpignan	MCf - CN
8bis	Mme.	Barthes	Isabelle	Université de Toulon	PRCE - CN
9	M.	Gardarein	Jean-Laurent	Aix Marseille Université	MCf - CN
9bis	M.	Ely	Frédéric	Université de Nice	MCf - CN
10	Mme.	Aubry-Barroca	Nadine	Université Paris Sud	MCf - CN
10bis	Mme.	Pellerin	Nadia	Université d'Orléans	MCf - HC



Le Conseil national de l'enseignement supérieur
et de la recherche

CNESER

Élection jeudi 13 juin 2019

CNESER

jeudi
13 juin

Le CNESER est une instance consultative placée auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur ou du ministre chargé de la recherche. Il donne son avis sur l'ensemble des questions touchant directement aux missions des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) tels que les universités, les grands établissements (Muséum, Collège de France, etc.), les instituts nationaux polytechniques, les écoles normales supérieures.

Le CNESER est consulté sur les points intéressant aussi bien la vie quotidienne dans les établissements que les grandes orientations prises en matière de politique pour l'enseignement supérieur.

Le CNESER statue en appel et en dernier ressort sur les décisions disciplinaires prises par les instances universitaires compétentes à l'égard des enseignants-chercheurs, enseignants et usagers.

LE CNESER DONNE NOTAMMENT SON AVIS SUR :

- les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et les rapports biennaux au Parlement ;
- les bilans établis par l'État, à destination des institutions européennes, sur la mise en œuvre des stratégies européennes d'enseignement supérieur et de recherche ;
- la répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements ;
- les projets de réformes concernant l'organisation de la recherche ;
- les projets de réformes relatives à l'emploi scientifique ;
- le cadre national des formations, la liste des diplômes nationaux ainsi que les modalités et demandes d'accréditation ;
- la carte des formations supérieures et de la recherche ;
- la création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de composantes ;
- la liste des formations.

Cette élection se déroulera le jeudi 13 juin 2019

LE RENOUVELLEMENT DU CNESER EST UNE ÉLECTION MAJEURE
VOTEZ UTILE VOTEZ SNPTES

Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche
Culture - Jeunesse et sports

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 01 48 84 08 62
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : <http://www.snptes.fr>



POURQUOI LE SNPTES MÉRITE-T-IL VOTRE CONFIANCE ?

Le SNPTES, Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture, est devenu l'organisation syndicale la plus représentative des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, lors des élections professionnelles de 2018.

Le SNPTES défend l'ensemble des personnels par une démarche syndicale de terrain à l'image de nos métiers, en faisant face aux faits avec rigueur, sans dogmatisme ni béatitude, avec le souci de proposer, la volonté de négocier, mais aussi la force de s'opposer chaque fois que nécessaire.

Le SNPTES revendique un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche. Seul un investissement massif dans l'enseignement supérieur et la recherche nous permettra d'affronter les enjeux sociétaux touchant à l'environnement, à la santé ou aux défis des nouvelles technologies.

Le SNPTES souhaite promouvoir une véritable rénovation de l'attractivité des métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur.

ENSEMBLE OPPOSONS-NOUS :

- à l'externalisation de nos missions et de nos métiers ;
- aux suppressions de postes ;
- à la précarisation de l'emploi ;
- à l'autocratie ambiante dans certains établissements, services, labos, unités ou délégations ;
- au temps passé à chercher des financements ou à répondre à un tas d'injonctions bureaucratiques au détriment du service aux usagers, de l'enseignement ou de la recherche ;
- aux mobilités imposées par les regroupements et les restructurations des établissements, des services et des laboratoires ;
- à la mise en concurrence des personnels entre eux ;
- au rythme incessant des réformes de l'enseignement supérieur.

ENSEMBLE REVENDIQUONS :

- les moyens humains, matériels et financiers pour un service public de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- une équité entre les établissements et les conditions d'exercice
- l'amélioration de nos conditions de travail et des conditions d'études, particulièrement dans nos universités ;
- la revalorisation de nos rémunérations ;
- l'accès à une formation continue adaptée aux attentes des personnels.



Élections du 13 juin 2019 au CNESER

Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

BULLETIN DE VOTE

Collège des autres enseignants-chercheurs,
enseignants et chercheurs

Liste présentée par l'Union nationale CGT FERC Sup

Rang	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps	Grade
1	M.	TROMBERT	Christophe	Université Lyon II	MCF	Classe normale
1 bis	M.	GUILLET	Nicolas	Université du Havre	MCF	Classe normale
2	Mme	PAPPA	Anna	Université Paris VIII	MCF	Classe normale
2 bis	Mme	POPA	Iuliana	Université Paris XI	MCF	Classe normale
3	M.	LAUGEROTTE	Eric	Université de Rouen	MCF	Hors classe
3 bis	M.	ILDEFONSO	Manuel	Université de Pau	MCF	Classe normale
4	Mme	ABDELNOUR	Sarah	Université Paris Dauphine	MCF	Classe normale
4 bis	Mme	MERDY	Patricia	Université Toulon	MCF	Classe normale
5	M.	MARTIN	Vincent	Université Technologique de Compiègne	MCF	Classe normale
5 bis	M.	LANFRANCHI	Jean-Baptiste	Université de Lorraine	MCF	Hors classe
6	Mme	NORMAND	Myriam	Université Saint Étienne	MCF	Hors classe
6 bis	Mme	RIZZI	Cécile	Sorbonne Université	MCF	Hors classe
7	M.	SAADAOU	Jamel	Université de Strasbourg	MCF	Classe normale
7 bis	M.	POUPET	François	Université de Nantes	PRCE	Classe normale
8	Mme	PUISSANT	Emmanuelle	Université Grenoble Alpes	MCF	Classe normale
8 bis	Mme	DEBACQ	Marie	CNAM	MCF	Hors classe
9	M.	SIMON	Claude	Université Rennes I	MCF	Hors classe
9 bis	M.	HENRY	Philippe	Université de Besançon	MCF	Classe normale
10	Mme	LEBOUIN	Chrystelle	Université Aix-Marseille	MCF	Classe normale
10 bis	Mme	GIRE	Sophie	Université de Brest	MCF	Classe normale



**VOTONS et
faisons VOTER
CGT**

la
cgt
FERC
SUP

Enseignement
supérieur
et recherche

Nos candidat·es, têtes de listes

- Collège PU :
Philippe BLANCHET (Rennes 2)
et Isabelle FELICI (Montpellier 3)
- Collège MC :
Christophe TROMBERT (Lyon 2)
et Nicolas GUILLET (Le Havre)
- Collège BIATSS :
Frédérique Bey (Lorraine)
et Thomas DEGAYES (Lille)
- Collège Pers. Scient. Bibliothèques :
Françoise CHAMBEFORT (Bourgogne
Franche Comté),
Maïa ROSENBERGER (Lyon 2)
et Jean-Marc COVAL (Grenoble-Alpes)

13 juin 2019
CNESER

Pour

- ✓ **Un service public national** d'enseignement supérieur et de recherche laïque, gratuit, démocratique et émancipateur
- ✓ **Un retour aux financements pérennes** de l'enseignement supérieur et de la recherche publics
- ✓ **S'opposer** au démantèlement du service public d'enseignement supérieur et de recherche **en refusant :**

■ La mort annoncée du statut général des fonctionnaires et la remise en cause des statuts particuliers des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche publics

■ La sélection à l'université (entrée en Licence, Master) et ParcoursSup

■ La ségrégation sociale et l'augmentation des droits d'inscription de l'enseignement supérieur

■ La politique de regroupement et fusion des établissements, instrument privilégié du démantèlement du service public, aggravée et encouragée par l'ordonnance « regroupements »

■ Le recours accru aux personnels contractuels et le développement de la précarité



CNESER • CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Élections du 13 juin 2019

Face aux processus engagés de déréglementation, de territorialisation et de destruction de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), le CNESER reste la dernière instance nationale où des représentant·es des personnels élu·es peuvent s'exprimer collectivement sur la politique du gouvernement pour l'ESR et défendre la vision d'un service public national et laïque garantissant l'égalité des citoyen·nes et des territoires.

Le CNESER, organe consultatif placé auprès du ministre de l'ESRI, donne son avis sur toutes les questions relatives à la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'ESR.

Il est notamment consulté sur :

- les **stratégies nationales** de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- les orientations générales des **contrats d'établissements** pluriannuels,
- la **répartition des moyens et des emplois** entre les différents établissements,
- les **projets de réformes** à la recherche et à l'emploi scientifique,
- le **cadre national des formations**, la création des **diplômes nationaux** et l'**accréditation** des établissements pour les délivrer.

Il intervient donc sur :

- la **répartition des emplois**,
- les **contrats pluriannuels** d'établissements et les **schémas régionaux** d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation,
- la **carte des formations** supérieures et de la recherche,
- la **création**, la **suppression**, la **fusion** ou le **regroupement** d'établissements ou de composantes.

Élections par collèges

Listes avec titulaires et suppléant·es
Parité femme-homme obligatoire

Composition : 100 membres dont

- 60 représentants élus (titulaires et suppléant·es) des personnels et des étudiant·es.
- 40 « personnalités » nommées (employeurs, syndicats, député·es, associations, collectivités...).

Pour les EPSCP, quatre collèges :

BIATSS (fonctionnaires) : 5 sièges

MCF, PRAG, PRCE... : 10 sièges

PU et assimilé·es : 10 sièges

Personnels scientifiques bibliothèques : 1 siège

D'autres élu·es représenteront les personnels des EPST (CNRS, INSERM, INRA...) et des EPIC (CEA, IFREMER...).

**Vote électronique ou à l'urne
le 13 juin 2019**

(Vote par correspondance possible)

Depuis plus d'une dizaine d'années, les politiques décomplexées des gouvernements successifs ont donné corps aux craintes les plus alarmistes concernant le tissu économique et industriel de notre pays mais aussi l'irrigation de l'ensemble du territoire par nos services publics.

L'État ne se veut plus « opérateur sur l'ensemble du territoire ». Il a pourtant gardé un rôle majeur : celui de **mettre fin aux garanties individuelles et collectives** des citoyen·nes et des travailleur·es.

Avec méthode et ténacité, il a désertifié des zones entières de vie, détruit des activités et des industries pourtant indispensables, laissé s'organiser les délocalisations et le saccage de l'emploi en France. Enfin, **il s'est attaqué de front aux services publics**, fondements encore vivants des trois valeurs indissociables de notre République : « **Liberté, Égalité, Fraternité** ».

Aujourd'hui, **cette casse généralisée a creusé les inégalités** de façon intolérable pour la grande majorité de la population et plus personne ne peut se sentir épargné. **En témoignent les luttes qui émaillent la dernière période.**

Comment imaginer que l'École et l'ESR puissent échapper à cette logique ? **L'État a décidé de se désengager toujours plus de la formation et de la recherche** (en budget et en emplois) pour en faire peser la charge et l'investissement sur les collectivités locales et sur les familles. Répondant aux désirs du patronat, **l'État n'hésite pas à remettre en cause les garanties collectives attachées par les qualifications** pour leur substituer les « blocs de compétences » individualisés.

En interne, **les établissements d'ESR sont sommés de faire des économies** d'échelle en se regroupant, de développer un emploi contractuel destiné à remplacer les fonctionnaires menacés de disparition, de compenser financièrement (par des primes) les traitements scandaleusement bas de la Fonction publique. Les **emplois et conditions de travail** subissent de plein fouet les effets de cette politique : promotions en berne, suppressions/gels de postes, remise en cause des primes statutaires, aggravation des conditions de travail (souffrance, surcharge, perte de sens), devenir incertain des laboratoires, des composantes, des formations, des services, non renouvellement des contrats (CDD, ATER...), recours accru à la sous-traitance et développement de l'emploi précaire « borné dans le temps »...

Parallèlement, **les établissements doivent trouver des financements** auprès de « partenaires économiques » et compter sur une **augmentation des droits d'inscription** pour survivre. La **sélection** encensée comme un gage de qualité des formations, se chargera bien de réduire le nombre d'étudiant·es alors que les besoins ne cessent d'augmenter année après année...

Moins d'étudiant·es donc moins de dépenses et moins d'Universités ou de Centres de Recherche, sauf bien sûr pour les jeunes de familles aisées. **Cette sélection, n'est en fait qu'une ségrégation sociale** qui ne dit pas son nom et encore un coup d'accélérateur à la paupérisation de la population.

La CGT FERC Sup réaffirme que **notre système éducatif** a pour finalité première et principale, de la maternelle au supérieur, de **permettre l'élévation du niveau des connaissances et des qualifications de l'ensemble de la population, sur tout le territoire**. Un enseignement de qualité pour permettre aux futur·es salarié·es d'être des citoyen·nes à part entière.

Élection 2019 au CNESER

(Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche)
COLLÈGE B

Vote à l'urne le jeudi 13 juin 2019 et par correspondance du jeudi 23 mai au jeudi 12 juin 2019

Sages PRAG & PRCE

Liste présentée par le SAGES

SAGES : www.le-sages.org

Rang	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps et grade	Établissement
1	M.	ROYNARD	Denis	PRAG HC	École Centrale de Marseille
1bis	M.	ECHIKR	Djamal	PRAG HC	Université de Montpellier
2	Mme.	CREMMEL	Élisabeth	PRAG HC	Université de Lorraine
2bis	Mme.	RAVEL	Sandrine	PRCE CN	Université de Lyon II
3	M.	BRAUD	Hervé	PRAG CN	Université du Littoral
3bis	M.	HENRY	Laurent	PRAG CN	Université d'Orléans
4	Mme.	LEROY	Agnès	PRAG CN	Sorbonne Université
4bis	Mme.	CRISPIN	Pascale	PRCE HC	Université de Bourgogne Franche-Comté
5	M.	COLRAT	Pierre	PRAG CE	Université de Lyon III
5bis	M.	RANGANATHAN	Ajay	PRAG CN	Université Paris VII Diderot
6	Mme.	CHAMPION	Sylvie	PRAG HC	Université de Reims
6bis	Mme.	VRIGNAUD	Katharina	PRCE CN	Université de Lorraine
7	M.	BAURY	Ghislain	PRAG CN	Université du Mans
7bis	M.	JACQUIN	Patrick	PRAG CN	Université de Bourgogne Franche-Comté
8	Mme.	LE GRAND	Isabelle	PRAG CN	Université d'Orléans
8bis	Mme.	RIGEADE	Anne-Laure	PRAG CN	IEP de Paris
9	M.	PRADIER	Vincent	PRAG CN	Université Paris Dauphine
9bis	M.	DEFAY	François	PRAG CN	ISAE-SUPAÉRO
10	Mme.	GOSSELIN	Caroline	PRAG CN	Université de Bourgogne Franche-Comté
10bis	Mme.	FRIEDRICH	Isabel	PRAG HC	Université de Lorraine

Nombre d'hommes : 10

Nombre de femmes : 10

Élection 2019 au CNESER
(Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche)

Sages PRAG & PRCE

SAGES : www.le-sages.org

Vote à l'urne le jeudi 13 juin 2019 et par correspondance du jeudi 23 mai au jeudi 12 juin 2019

- Pour le vote par correspondance, adresser une demande à votre président ou directeur le plus tôt possible
- Attention ! Ne votez-pas avec cette profession de foi mais avec votre bulletin de vote (liste des candidats SAGES)

**Depuis 1996, le seul et unique avocat
des PRAG et des PRCE**

qui les défende, qui porte véritablement leurs revendications
et qui élabore des analyses et propositions approfondies les concernant

est le SAGES

Plus de 30% des professeurs l'ont compris, qui votent pour le SAGES à chaque élection.

**Pour les PRAG et les PRCE, l'enjeu de cette élection au CNESER
est la remontée au niveau national**

de leurs analyses et de leurs revendications, étouffées au niveau local.
Cela n'est possible que par l'intermédiaire d'élus PRAG et PRCE
qui ne soient pas seulement des supplétifs
des enseignants-chercheurs et de leurs syndicats.

**Depuis 1996, nous avons obtenu,
contre les autres syndicats et l'administration :**

- **que la voix des PRAG et des PRCE soit pleinement entendue** dans les conseils et commissions de consultation, au niveau national, auprès des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale ;
- **que les obligations statutaires des PRAG et des PRCE ne soient pas alourdies** (maintien du plafond hebdomadaire de 15 HETD pour les PRAG et 18 HETD pour les PRCE, opposable à l'administration ; maintien du décompte 1 HTP = 1 HTD) ; **que leur obligation de présence soit restreinte aux heures d'enseignement et à ce qui s'y rapporte directement ;**
- **l'annulation de textes réglementaires et de décisions défavorables aux PRAG et aux PRCE**, individuellement ou collectivement, parfois par le biais de recours en justice.

Nous défendons avec constance et détermination, de façon détaillée et argumentée, les revendications suivantes :

Pour tous les PRAG & PRCE :

- **une réglementation nationale permettant de mettre fin aux abus locaux**, notamment en matière de recrutement, de décompte du service statutaire, de rémunération des heures supplémentaires et de congés de maladie ;
- **une prise en considération effective et équitable** (décharges ou rémunération) **de toutes leurs activités**, y compris **les activités administratives** (responsable de service, de département, et activités plus ponctuelles) **et de recherche ou de soutien à la recherche** ;
- **des procédures d'évaluation et de promotion équitables, adaptées à la spécificité et à la variété de leurs activités dans le supérieur**, ce qui est loin d'avoir toujours été le cas récemment pour l'attribution de la classe exceptionnelle ;
- **un abaissement des obligations de service** (de 384 HETD à 288 HETD) qui tienne compte du travail de consultation des avancées et évolutions de leur discipline, particulièrement lourd dans le supérieur ;
- **une mobilité facilitée sans perte du poste occupé dans le supérieur et, comme c'est le cas pour les enseignants-chercheurs, la prise en considération des années d'activité dans le secteur privé** pour le reclassement comme enseignant du supérieur ;
- **le respect pour les PRAG et les PRCE de l'indépendance dans l'exercice de leurs fonctions**, ainsi que le prescrivent les textes non seulement pour les enseignants-chercheurs mais aussi pour les autres enseignants (Art L-123-9 et L-952-2 du *Code de l'Éducation*), **contre une gestion purement administrative de l'enseignement**, localement et nationalement, qui cantonne les professeurs au rôle d'exécutants.

Pour les PRAG & PRCE doctorants et docteurs :

- **l'extension des possibilités de décharge de service pour la préparation d'une thèse ou d'une habilitation à diriger des recherches**, y compris dans le cadre d'un laboratoire non rattaché à l'établissement d'exercice de l'enseignant ;
- **une intégration dans un corps d'enseignant-chercheur facilitée** par une meilleure prise en compte des compétences déjà reconnues en matière d'enseignement ;
- **une extension des possibilités de décharge pour activité de recherche** des PRAG et PRCE déjà docteurs, actuellement limitée à 50 % pendant un an ;
- **l'extension aux PRAG et PRCE docteurs du congé CRCT** (congé pour recherches ou conversions thématiques), actuellement réservé aux enseignants-chercheurs, et permettant de se consacrer entièrement à la recherche pour une période de six ou douze mois ;
- **une véritable prise en compte du doctorat et des années d'études associées dans la carrière et pour le calcul de la retraite d'agent de la Fonction publique** ;
- **une valorisation des services d'ATER dans le recrutement et dans l'ancienneté** en tant que PRAG, PRCE ou enseignant-chercheur.

**PRAG et PRCE, pour cette élection au CNESER,
votez pour la liste du SAGES !**

**Sages
PRAG & PRCE**



**Elections des représentants des personnels
des EPSCP, EPST et EPIC
au Conseil national
de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Collège : B (autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs)

Liste présentée par *Association pour la Qualité de la Science française (QSF)*.

Rang de classement	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps et grade ou fonctions exercées pour les agents non titulaires
1	M.	KYRIAKIDIS	Nicolas	Université Paris VIII (Vincennes-Saint-Denis)	MCF (CN)
1bis	Mme	CHAUMETTE	Anne-Laure	Université Paris X-Nanterre	MCF (CN)
2	Mme	VEDRINE	Hélène	Sorbonne-Université	MCF (HC)
2bis	M.	DIEU	Eric	Université Toulouse II - Jean-Jaurès	MCF (CN)
3	M.	PLANQUETTE	Benjamin	Université Paris V - Descartes	MCF-PH (CN)
3bis	Mme	LE MAO	Caroline	Université Bordeaux III - Montaigne	MCF (CN)
4	Mme	LIOT	Géraldine	Université Paris XI - Paris-Sud	MCF (CN)
4bis	M.	CORBIER DE LARA	Philippe	Université Paris II - Panthéon-Assas	MCF (HC)
5	M.	PIA	Jordi	Université Paris III-Sorbonne Nouvelle	MCF (CN)
5bis	Mme	CLAUSTRES	Annie	Université Lyon II - Lumière	MCF (CN)
6	Mme	DANA	Madalina	Université Paris I - Panthéon-Sorbonne	MCF (CN)
6bis	M.	MEGHRICHE	Kamal	Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines	MCF (CN)
7	M.	DITO	Giuseppe	Université de Dijon	MCF (HC)
7bis	Mme	CATOIRE-CORON	Catherine	Université Paris II - Panthéon-Assas	MCF (CN)
8	Mme	DION	Nathalie	Université d'Orléans	MCF (HC)
8bis	M.	KOSELEFF	Pierre-Vincent	Sorbonne-Université	MCF (HC)
9	M.	SAOUDI	Messaoud	Université Lyon III - Jean-Moulin	MCF (HC)
9bis	Mme	CHEMLA	Sophie	Sorbonne-Université	MCF (HC)
10	Mme	TOSKER-ANGOT	Sylvie	Université Paris-XII - Paris-Est Créteil	MCF (HC)
10bis	M.	JORIS	Pierre-Marie	Université de Poitiers	MCF (HC)

Élections au CNESER – 13 juin 2019
Association pour la Qualité de la Science française (QSF)
Collège B (autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs)

QSF, association créée en 1982, s'est donné pour mission de défendre et de promouvoir la liberté, l'inventivité et la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, conditions du progrès de la science, de la croissance de l'économie et du développement de la vie culturelle. **QSF milite pour que les évaluations et les décisions scientifiques soient fondées uniquement sur des critères de qualité scientifique.**

Pour une revalorisation matérielle et morale du statut des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs intervenant à l'université

Les conditions matérielles de l'enseignement et de la recherche universitaires en France restent très inférieures à celles des grandes universités étrangères. Les meilleurs cerveaux ne seront pas attirés vers l'enseignement et la recherche si un système de "post-docs" attrayants n'est pas institué, si les salaires ne sont pas réévalués (**40 % de perte de pouvoir d'achat des enseignants-chercheurs depuis 30 ans**), alors que les services d'enseignement, les charges d'examen, les responsabilités administratives et d'encadrement de la recherche s'alourdissent. Les évolutions récentes comme la création d'un échelon exceptionnel des maîtres de conférences ne changent rien au manque d'attractivité de la carrière, notamment dans sa première partie. L'existence de contrats à durée déterminée (ATER, chargés de cours...) se justifie afin de donner une première expérience de l'enseignement supérieur à des jeunes doctorants et docteurs, mais ne doit pas occulter la médiocrité du montant des rémunérations qui y sont attachées. QSF demande la mise en place d'un cadre national pour les chargés de cours afin de garantir la mise en paiement des heures de cours assurées sur une base mensuelle et la revalorisation de salaires des ATER, allocataires de recherche et chargés de cours.

QSF a toujours soutenu qu'une contribution significative à la recherche est la condition même de la mission de l'enseignant-chercheur. **QSF se prononce pour la possibilité de bénéficier de deux semestres sabbatiques par période de sept ans** (en moyenne aujourd'hui un enseignant-chercheur peut espérer un CRCT tous les... cinquante ans !). La réduction du temps de la recherche constitue aujourd'hui le problème central du métier d'universitaire. Ainsi, QSF propose que le CNRS place les accueils en délégation au cœur de son partenariat avec les universités et de sa prospective scientifique. Avec 3 000 accueils en délégation par an, qui ne coûteraient à l'organisme que 1 % de son budget, le CNRS garantirait aux universitaires ce temps de la recherche sans lequel leur enseignement n'est plus alimenté par des connaissances nouvelles, et offrirait aux UMR une ouverture vitale pour leur existence.

Les enseignants du secondaire bénéficiant d'un contrat d'ATER ou de post-doc, y compris à l'étranger, devraient bénéficier d'un droit au détachement ou à la mise en disponibilité. **QSF proposera de mettre le soutien à la recherche au cœur des travaux du prochain CNESER. Notre association refusera par ailleurs toute mesure visant à opposer recherche et investissement pédagogique, qui sont deux facettes essentielles du travail universitaire et proposera donc que la prime d'encadrement doctoral et de recherche devienne la prime d'enseignement, de direction et de recherche.**

Enfin, l'amélioration de la recherche - comme celle des conditions de travail des étudiants - ne peut être envisagée qu'à travers un accès aux fonds documentaires en ligne et une promotion des bibliothèques, impliquant une large extension de leurs horaires, une garantie de leur dotation budgétaire et une intensification du recrutement de personnels qualifiés. Ce point est une priorité.

Pour des universités libres, attrayantes et responsables

Une véritable autonomie des universités dans le cadre du service public est la condition de leur dynamisme et de leur capacité à rivaliser avec les établissements étrangers. **QSF soutient fermement le principe de recrutement par les pairs et donc la primauté des comités de sélection.** QSF considère que l'émulation scientifique entre universités - une concurrence qui serait ouverte et transparente - est une des conditions de leur progrès. **QSF a toujours défendu et continuera à défendre les prérogatives des conseils nationaux** (CNESER, CNU, Comité national de la recherche scientifique - CoNRS), qui représentent à travers l'électivité de leurs membres la collégialité académique. C'est dans le cadre de ces conseils (notamment le CNU et le CoNRS) que l'évaluation individuelle sur projet et sur dossier peut se faire équitablement et efficacement, loin des pressions locales.

Pour une meilleure reconnaissance de la recherche universitaire

La qualité des recherches menées dans les grands organismes (CNRS, Inserm, EPST, etc.) a démontré sa légitimité : notre association est attachée à leur maintien. Ces organismes doivent être liés encore plus étroitement aux universités où est conduite, notamment dans les UMR, l'essentiel de la recherche fondamentale. **Or les crédits de recherche des universités ne reflètent pas l'importance de la recherche qui s'y fait.** QSF juge opportun que le financement de la recherche se fasse en partie sur projets (ANR, ERC, LabEx), mais à quatre conditions : que la dotation budgétaire des structures reste adéquate ; que la proportion des projets blancs soit substantielle ; que ces financements ne deviennent pas les seuls labels de l'excellence scientifique ; qu'il y ait la possibilité de choisir, dans certaines disciplines au moins, entre la recherche individuelle et la recherche collective.

Pour une recherche exemplaire

La qualité de la recherche et sa légitimité sont indissociables des valeurs éthiques qui la fondent. La France a pris du retard sur la double question des conflits d'intérêts entre financeurs et chercheurs et sur celle de la fraude scientifique. **Le CNESER disciplinaire, qui émane du CNESER, doit être en première ligne dans la lutte pour l'intégrité scientifique.** Alors que les cas de fraude scientifique jugés par les tribunaux se sont multipliés entre 2011 et 2015, le CNESER disciplinaire n'a été saisi que de deux seules actions disciplinaires pour fraude scientifique. Dans un certain nombre de cas portés devant les tribunaux, qui ont donné lieu à des jugements condamnant les enseignants-chercheurs accusés de fraude scientifique, les universités n'ont pris aucune disposition disciplinaire ou suspensive à l'encontre des fraudeurs reconnus comme tels. L'intégrité scientifique est un idéal éthique et un horizon déontologique à construire dans la collégialité et dans la transparence. QSF est pleinement engagé dans ce combat.

Pour une carte universitaire cohérente et correctement financée

La formation supérieure de la majorité d'une classe d'âge est un défi pour notre pays. Or le coût d'un étudiant dans les universités, ou même dans les IUT, est scandaleusement inférieur à celui d'un lycéen dans le secondaire. La France se situe seulement au 13^e rang de l'OCDE en 2019 pour la dépense par étudiant, indicateur en chute constante depuis plusieurs années. La situation est encore plus grave en ce qui concerne l'encadrement administratif (1 BIATOS pour 38 étudiants, contre une moyenne de 1 pour 7 dans les pays de l'OCDE). Sans compter le gaspillage que constitue l'échec disproportionné en premier cycle. **L'amélioration du taux d'encadrement, l'augmentation du nombre et du montant des bourses, la mise aux normes des bâtiments et la création de nouveaux espaces pour les études et la vie universitaire sont des urgences nationales.** Notre association s'est prononcée avec vigueur contre l'augmentation excessive des frais d'inscriptions des étudiants étrangers. **A ce titre, QSF souhaite une réflexion d'ensemble sur le modèle de financement de nos universités et sur l'équité, notamment financière, dans l'accès à l'enseignement supérieur.** Le système actuel qui combine sous-financement et explosion des frais d'inscription pour quelques filières réservées aux étudiants issus des milieux plus aisés n'est plus tenable.

(il faudrait ajouter ici un titre, par exemple : Bon gouvernement de l'université)

Les ComUEs ne peuvent pas être réduites à de simples communautés d'universités imposées par le législateur. Si dans certains cas les regroupements, voire les fusions, étaient souhaitables et ont été menés à bien avec intelligence, dans d'autres cas, les ComUEs ont été construites sans que les orientations stratégiques aient été vraiment débattues et préalablement validées par les enseignants-chercheurs. QSF défend depuis toujours une autonomie fondée sur la responsabilité et un projet scientifique et didactique cohérent et collégial.

Pour des diplômes lisibles et reconnus ; pour une formation tout au long de la vie

Depuis vingt ans, les déséquilibres constatés à l'entrée dans les filières générales des universités ont conduit à une surpopulation dans certaines filières et à une grave pénurie de vocations dans d'autres. L'absence de considération pour les débouchés, combinée à la baisse des exigences dans tous les niveaux de l'enseignement, notamment primaire et secondaire, a provoqué la dévaluation d'un grand nombre de diplômes. Les bacheliers capables de suivre des études longues évitent les premiers cycles universitaires et intègrent les IUT, à défaut des classes préparatoires, tandis que les universités sont contraintes d'accueillir les bacheliers qui n'ont pas été acceptés ailleurs. La loi ORE a posé avec pertinence le problème des prérequis (ou attendus) dans la réussite d'un parcours donné, revendication que notre association porte depuis sa création. Néanmoins, les difficultés de la première année d'application de la réforme appellent des évolutions. **L'absence de sélection ouverte dans les premières années de la licence, ainsi que d'orientation appropriée, est la principale cause de l'échec d'un grand nombre d'étudiants d'origine modeste dans les universités.** Elle revient à instituer une sélection dissimulée, qui favorise les étudiants issus des milieux privilégiés.

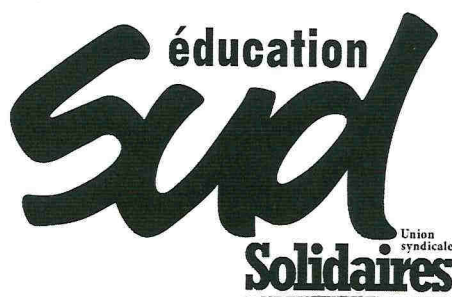
QSF s'inquiète de la tendance à la spécialisation prématurée des cursus universitaires sous couvert de professionnalisation, ainsi que de la volonté de caler l'enseignement supérieur sur le marché de l'emploi à court terme au détriment de la formation générale. La « professionnalisation des études », souvent réalisée sans une véritable concertation entre les universités et les employeurs, aboutirait à la mort des « humanités » et à la transformation des universités en simples écoles professionnelles.

Le système actuel contribue à renforcer la tendance à la privatisation de l'enseignement supérieur et signifie, à terme, la marginalisation des universités comme lieu de relégation scolaire. Il s'agit d'inverser ce processus. Nous appelons à une concertation nationale sur l'université et la recherche pour refonder un système d'enseignement supérieur plus efficace, plus attractif et plus juste.

Notre liste a été composée dans un souci de représentativité à la fois disciplinaire et géographique. Nous vous proposons une liste indépendante et collégiale. Notre exigence de qualité n'est pas un slogan : nos élus veilleront à l'excellence et à la diversité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Election au Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche

Collège B Liste présentée par SUD EDUCATION



Rang de classement	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps et grade ou fonctions exercées pour les agents non titulaires
1	Mme	MABON	Armelle	Université de Bretagne Sud	MCF Hors Classe
1bis	M	LENORMAND	Marc	Université Montpellier III	MCF Classe normale
2	M	POTHIER	Joël	Université Sorbonne université	MCF Hors classe
2bis	Mme	CHENET	Marie	Université Paris I	MCF Classe normale
3	Mme	AÏT'MBARK	Mina	Université de Besançon	PRCE Classe normale
3bis	M	DEMARQUE	Christophe	Université d'Aix-Marseille	MCF Classe normale
4	M	MAZET	Olivier	INSA Toulouse	MCF Hors classe
4bis	Mme	FROUILLOU	Leïla	Université Paris X	MCF Classe normale
5	Mme	CLERVAL	Anne	Université de Marne la Vallée	MCF Classe normale
5bis	M	CHAMERON	Stéphane	Université Paris XIII	MCF Classe normale
6	M	LASSALLE	Hugo	Université Clermont Auvergne	PRCE Classe normale
6bis	Mme	TAILLENS	Muriel	Université de Brest	MCF Hors classe
7	Mme	PERRUT	Anne	Université Lyon I	MCF Hors classe
7bis	M	GAUTERO	Jean-Luc	Université de Nice	MCF Hors classe
8	M	REBUSCHI	Manuel	Université de Lorraine	MCF Hors classe
8bis	Mme	BOEHRINGER	Sandra	Université de Strasbourg	MCF Hors classe
9	Mme	LABAT-JACQMIN	Sarah	Université de Nice	MCF Classe normale
9bis	M	SAVARIC	Michel	Université de Besançon	MCF Classe normale
10	M	FRAPPER	Gilles	Université de Poitiers	MCF Hors classe
10bis	Mme	BONIFACE	Geneviève	Université de Lorraine	PRAG Hors classe

Profession de foi de Sud Education (membre de l'Union Syndicale Solidaires) pour l'élection au CNESER

(avec le soutien de Solidaires étudiant-e-s, Sud Recherche EPST et Sud Rural Territoires).

Parce que nous travaillons toutes et tous ensemble, et sommes confronté-e-s à la même logique, nous pensons que le syndicalisme doit être intercatégoriel. Notre profession de foi est donc identique pour tous les corps.

Election au CNESER,

VOTONS

éducation
Sud

Le 13 juin 2019, nous aurons à voter afin de procéder au renouvellement des membres du Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche (CNESER). Cette instance est consultée sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et aux établissements publics de recherche.

Bien que le CNESER soit seulement consultatif et n'influence que très peu la politique menée par le ministère, nous pensons qu'il est utile d'être présent-e-s dans cette instance pour a minima obtenir des informations afin d'alerter les personnels sur tous les sujets qui les concernent et construire avec eux le rapport de force et la mobilisation collective qui seule peut garantir des avancées.

Nos valeurs : Solidaires, Unitaires et Démocratiques

Notre syndicalisme refuse de s'arrêter à la porte de nos lieux de travail, il vise un vrai projet de transformation sociale. Si les luttes sectorielles sont utiles et nécessaires, pour nous elles doivent s'inscrire dans un objectif global de changement radical de société, pour un monde juste, ouvert et solidaire, au travers notamment d'un véritable partage des richesses et du travail ; un monde qui ne sacrifie pas l'intérêt général, les services publics et l'avenir de la planète, au profit de quelques intérêts privés, un monde où la coopération remplace la compétition, où la différence est une richesse, où personne n'est laissé-e pour compte. C'est pourquoi avec Solidaires nous participons activement à différentes initiatives : ATTAC dont Solidaires est membre fondateur, le Réseau Éducation sans Frontières, les forums sociaux, la Marche Mondiale des Femmes, les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions, Convergences pour la Défense et le Développement des Services Publics, etc.

SUD Education est un syndicat intercatégoriel qui s'efforce d'unir les revendications des personnels de la maternelle à l'université, dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur. Nous défendons une vision du syndicalisme fondée sur la démocratie directe et l'autogestion dans la vie du syndicat. Nous portons un syndicalisme de lutte qui défend les droits des personnels sans compromission avec la hiérarchie.

Nos principes :

- **Halte à la mise en concurrence des personnels, des équipes et des établissements !**

Dans la continuité des politiques impulsées par le « processus de Bologne » (LMD, LRU...), la concurrence entre établissements, entre laboratoires, entre équipes est soutenue par la mise en compétition de chacun-e contre tou-te-s. Ceci se fait sous l'égide d'une évaluation purement quantitative et arbitraire, d'un assèchement des crédits récurrents au profit d'une recherche par projets et d'une individualisation des rémunérations et des carrières (stigmatisation voire expulsion des chercheur-e-s "non publiant-e-s" des unités de recherche, management par les primes).

- **Contre la précarité, gagnons la titularisation de tou-te-s nos collègues précaires !**

La précarité généralisée amène un accroissement de l'insécurité et de la souffrance au travail pour toutes et tous : pression managériale, destruction des collectifs de travail, dévalorisation des collègues, charges administratives de plus en plus lourdes.

- **Pour une université ouverte à tou-te-s !**

A l'opposé de l'idéal d'accès de toutes et tous aux savoirs, étudiantes et étudiants sont soumis-es à la sélection absurde de Parcoursup, à la dégradation et à l'atomisation de l'enseignement, à des parcours chaotiques, à de nouvelles barrières entre filières et régions et à la gestion locale des droits d'inscriptions. Avec le dispositif « Bienvenue en France », le ministère impose en outre une sélection par l'argent pour les étudiant-e-s extra-communautaires en multipliant les frais d'inscriptions jusqu'à 16 fois, prélude probable à une hausse généralisée des droits d'inscriptions pour toutes et tous. Nous défendons au contraire l'idée d'une université et d'une recherche émancipatrices permettant l'accès de toutes et tous aux savoirs et aux résultats de la recherche : la mission principale des universités doit rester de produire et de diffuser les savoirs et leurs critiques.

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

Solidaires
Fonction Publique

Le gouvernement refuse de se donner les moyens d'une autre politique. Pour exemple, le crédit impôt recherche (CIR), subvention déguisée aux entreprises, ampute le budget de l'État de 6 milliards d'euros, ce qui représente plus de deux fois la dotation totale du CNRS. Les capitalistes nous coûtent cher !

VOTONS



NOS PRINCIPALES REVENDICATIONS :

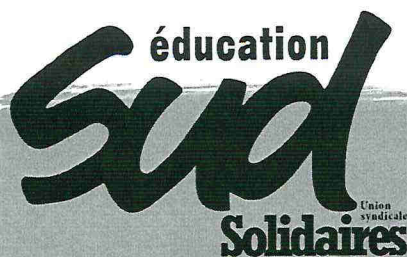
- l'utilisation des deniers publics pour les dépenses d'intérêt public,
- une réelle politique de lutte contre le chômage et d'amélioration de la qualité de vie et de travail par une réduction conséquente du temps de travail,
- l'arrêt du recours généralisé à l'emploi précaire, la titularisation immédiate des actuel-le-s non- titulaires et un plan d'urgence permettant de pourvoir les milliers d'emplois gelés,
- le financement public de toutes les thèses et une refonte du contrat doctoral garantissant l'égalité et l'indépendance de tou-te-s les doctorant-e-s,
- la transformation des heures « complémentaires » et des heures de vacation en emplois pérennes, jusqu'à résorption complète du problème des docteur.e.s qualifié.e.s sans poste,
- l'abrogation du statut d'agent temporaire vacataire (ATV) pour leur contractualisation,
- la fin des évaluations-sanctions, la disparition de tous les systèmes de primes et une refonte de la grille indiciaire,
- un salaire minimum à 1700 euros net,
- la hausse des salaires et la réduction des écarts de rémunération pour aller vers un salaire unique,
- l'égalité de déroulement de carrière entre les hommes et les femmes,
- le droit à la mutation et la suppression de toute mobilité subie pour tous les personnels,
- une construction massive de logements étudiants et un véritable plan de rénovation de l'ensemble des universités,
- l'abrogation des lois LRU et Fioraso, l'abrogation de la loi ORE et de son dispositif de tri social Parcoursup, l'annulation de la hausse des frais d'inscription pour les étudiant-e-s étranger-e-s hors-UE,
- le refus de subventionner les établissements privés, et la fin de l'habilitation des diplômes du privé,
- la gratuité des frais d'inscription à l'université pour tou-te-s les étudiant-e-s.

La liberté ne coûte rien !

Notre vision de l'enseignement et de la recherche n'est pas de conditionner les étudiantes et les étudiants à accepter l'idée que la vie ne sert qu'à produire et consommer.

SUD éducation se bat au quotidien pour un service public d'enseignement supérieur et de recherche égalitaire et émancipateur.

VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LES CANDIDAT-E-S SUD EDUCATION.



Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS
Tél. : 01 58 39 30 12 / fede@sudeducation.org
www.sudeducation.org



Avec le soutien de :





Élections des représentants des personnels des EPSCP, EPST et EPIC au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Collège : EPSCP – Enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs autres que professeurs

Liste présentée par la CFDT

Rang	Civilité	Nom	Prénom	Établissement	Corps et grade ou pour les contractuels fonctions exercées
1	Mme	LAMBERT	Françoise	Université de Poitiers	MCF HC
1 bis	M	LEYMARIE	Stéphane	Université de Lorraine	MCF HC
2	M	CÔME	Thierry	Université de Reims	MCF HC
2 bis	Mme	THORIN	Chantal	ONIRIS Nantes	Pr. agrégée HC
3	Mme	ANGUÉ	Katia	Université de La Réunion	MCF CN
3 bis	M	ALEXANDRE	Laurent	Université de Cergy-Pontoise	Pr. des écoles CN
4	M	TARDIEU	Samuel	Institut Mines Telecom	MCF (CDI)
4 bis	Mme	PRZEWOZNY-DESRIAUX	Anne	Université Toulouse 2	MCF CN
5	Mme	ROYER	Carine	Université de Cergy-Pontoise	MCF CN
5 bis	M	VALENTINI	Bernard	Université Paris X	MCF HC
6	M	REY	Frédéric	CNAM	MCF CN
6 bis	Mme	CACHERA	Aurélie	Université Paris III	ATER
7	Mme	DAUPHIN-BENOIST	Stéphanie	Université de Dijon	MCF HC
7 bis	M	POUZAIN	Yves	Université de Nantes	Pr. agrégé CE
8	M	BERTHOU	Benoît	Université Paris XIII	MCF CN
8 bis	Mme	GROSHENY	Danièle	Université de Lorraine	MCF HC
9	Mme	CHAZOTTES	Véronique	Aix Marseille Université	MCF HC
9 bis	M	LE GOFF	Patrick	Université Rennes II	Pr. agrégé HC
10	M	PETIT	Pascal	Université Évry Val d'Essonne	Pr. agrégé HC
10 bis	Mme	BARRALIS	Christine	Université de Lorraine	MCF HC

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL AU CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

**JUIN
2019**

Collèges des enseignants-chercheurs et équivalents

LES COMPÉTENCES DU CNESER

Le CNESER est l'instance de débat entre le ministère (MESRI), les membres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (personnels, usagers, établissements) et le reste de la société (représentants des « Grands intérêts nationaux »).

Il est obligatoirement consulté sur :

- les **grandes orientations de la politique de l'ESR** : stratégies nationales, bilans, projets de réforme globaux, orientations des contrats pluriannuels entre l'État et les établissements ;
- les **projets de lois, décrets, arrêtés** concernant l'organisation nationale de l'ESR ;
- les dotations en budget et en emplois des universités ;
- la **création, la suppression ou le regroupement d'établissements ou de leurs composantes** : il donne son avis sur chaque création de COMUE, chaque fusion d'universités ;
- les **diplômes nationaux** : cadre national des formations, accréditations des établissements délivrant ces diplômes...
- la contribution des établissements privés au service public d'enseignement supérieur ;
- toute autre question dont le ministère le saisit.

CE QUE NOUS VOULONS :

Une recherche et un enseignement supérieur collaboratifs :

- au lieu d'encourager la concurrence, **développer les coopérations** entre établissements et la coordination de l'ensemble de l'ESR à l'échelle nationale et territoriale ;
- obtenir **une représentation démocratique** de l'ensemble des personnels dans les instances.

Revoir la répartition et les modes d'attribution des crédits alloués à l'ESR :

- créer des emplois statutaires pour assurer les missions de service public ;

- ne pas faire des plans d'investissement d'avenir l'alpha et l'oméga de la politique gouvernementale et rééquilibrer les financements en faveur des dotations récurrentes, afin de mettre fin à la précarité des recrutements engendrés par les financements sur projets ;
- modifier le crédit d'impôt Recherche pour favoriser davantage les PMI-PME et les structures de recherche publiques (EPIC, laboratoires) ;
- financer réellement les mesures nouvelles ;
- les dotations des établissements et organismes doivent assurer solidement dans le temps leur équilibre financier : maintien des emplois, crédits suffisants pour la maintenance et la mise en sécurité des bâtiments, etc. ;
- soutenir les projets élaborés par les établissements au moyen de dotations spécifiques suffisantes.

Loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Les élus seront particulièrement vigilants sur son contenu et le respect de sa mise en œuvre, en particulier quant aux ressources allouées, qui devront être cohérentes avec les objectifs affichés.

Le maintien d'une juridiction disciplinaire uniquement composée de pairs.

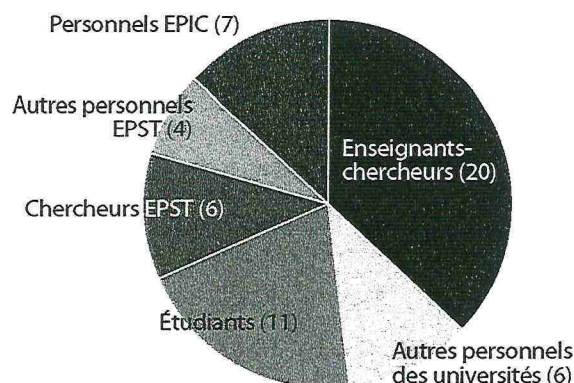
Le CNESER constitue aussi la juridiction d'appel pour les sections disciplinaires des enseignants-chercheurs : dans cette instance, les EC poursuivis pour faute disciplinaire sont jugés uniquement par des pairs élus. Ce principe d'indépendance doit être respecté.

Une politique développant l'articulation entre lycée et enseignement supérieur, pour favoriser une meilleure réussite des étudiants.

Une clarification de la politique ministérielle concernant l'enseignement supérieur privé.

La reconnaissance des formations privées par l'État se fait selon de multiples procédures : il faut unifier et clarifier les exigences envers ces établissements.

ÉLUS DU CNESER



LA VISION DE LA CFDT

Pour répondre aux crises économique, sociale et environnementale, la CFDT défend un **grand service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR)**, soutien du développement des connaissances, de l'insertion professionnelle et de la **démocratisation de la réussite des étudiants**.

La CFDT défend un **projet ambitieux pour l'ESR** qui permette de réunir l'ensemble des formations post-bac et une recherche de qualité, ainsi que de faire travailler ensemble tous les acteurs de la recherche, qu'elle soit portée par les universités ou par les organismes de recherche. Syndiquant l'ensemble des personnels, la CFDT se bat pour défendre l'intérêt général et porter un projet de société plus juste et solidaire.

La CFDT s'inscrit dans une **logique de dialogue social et de négociation**, pour obtenir des résultats. La CFDT refuse d'être une organisation qui dit non à tout et qui n'empêche rien.

LES ENGAGEMENTS DE NOS ÉLU-E-S

- mettre à profit la composition transversale du groupe des élus CFDT issus de tous les types d'établissement (universités, EPST, EPIC...) pour travailler les dossiers de manière collégiale.
- faire connaître nos positionnements en toute transparence.

**Tous les personnels
votent
en juin 2019**

BILAN DU MANDAT

Les débats sur la politique de site :

Les restructurations continues nuisent à la qualité du service public et déstabilisent les personnels.

Les exigences portées par la CFDT :

- association des personnels à la construction des projets ;
- représentation démocratique et collégialité ;
- cohérence des projets qui doivent résulter d'une véritable vision partagée des établissements ;
- coopération territoriale plutôt que concurrence entre établissements ;
- refus des transformations incessantes : il faut laisser le temps aux projets de se mettre en place pour ensuite les évaluer.

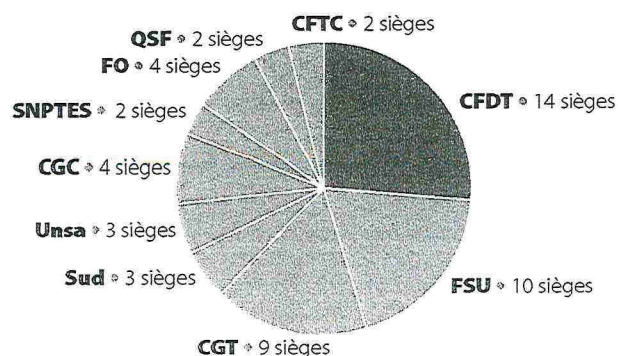
Nous avons voté contre les statuts des établissements ne répondant pas à ces critères. C'est entre autres pour ces raisons que nous avons voté fin 2018 contre l'ordonnance permettant de créer des établissements expérimentaux.

L'**accréditation** a remplacé l'habilitation : plutôt qu'une vision pointilliste des formations, cela permet d'avoir une réflexion globale sur les politiques d'établissement, qui se mettent en place progressivement. La CFDT encourage cette démarche et revendique une plus grande transparence sur la soutenabilité financière des politiques menées.

La **loi ORE** : plutôt qu'une égalité formelle d'accès à l'enseignement supérieur, nous préférons aider les étudiants à réussir. Il ne s'agit pas de les empêcher de choisir leur filière mais de leur donner les outils nécessaires pour construire leur avenir.

La mise en place d'un **CNESER intégrant la recherche** : le bilan est très décevant. La CFDT est intervenue en permanence pour exiger que soient discutées les politiques de la recherche (contrats d'objectifs des établissements, politique de l'ANR...). La CFDT continuera à se battre pour obtenir plus de transparence et de débat collectif, en particulier sur la présentation des budgets et des contrats d'objectifs des organismes de recherche.

Répartition des sièges lors des dernières élections



Collège des autres enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs

Scrutin du Jeudi 13 Juin 2019

Liste présentée par FO ESR



Rang de classement	Civilité	Nom	Prénom	Etablissement	Corps et grade ou fonctions exercées pour les agents non titulaires
1	M.	EXCOFFON	Sylvain	Université de St Etienne	MCF - HC
1 bis	Mme	TAMZINI	Wafa	Université de Paris XIII	MCF -CN
2	Mme	BIGEARD	Lucienne	Université de Strasbourg	MCU-PH 1ère Cl.
2 bis	M.	ROSSI	David	Université de Reims	PRAG CN
3	M.	PRATLONG	Florent	Université de Paris I	MCF - CN
3 bis	Mme	ATTIAS	Emma	Université de Toulouse II	PRCE HC
4	Mme	SCHAPIRA	Barbara	Université de Rennes I	MCF - HC
4 bis	M.	INGUERE	Christian	Université Le Mans	PRAG - CE
5	M.	SANTOLINI	Arnaud	Université de Tours	MCF - HC
5 bis	Mme	REILLE	Florence	Université de Toulon	MCF - CN
6	Mme	VOYNNET FOURBOUL	Catherine	Université de Paris II	MCF - CN
6 bis	M.	CHUBERRE	Hervé	Université de Rennes I	PRAG - CN
7	M.	SANDRI	Dominique	Université de Lyon I	MCF - HC
7 bis	Mme	MICHEL	Suzy	Université de Strasbourg	PRAG - HC
8	Mme	DEVENDEVILLE	Laure	Université d'Amiens	MCF - HC
8 bis	M.	FATTAL	Michel	Université Grenoble Alpes	MCF - HC
9	M.	DAP	Simon	Université de Toulouse III	MCF - CN
9 bis	Mme	AURIGNY	Hélène	Université d'Aix-Marseille	MCF - HC
10	Mme	ZAOUIA	Mina	Université de Bretagne Sud	PRCE - CN
10 bis	M.	ZOUHHAD	Rachid	Université Paris XIII	MCF - HC



Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche

*Issu de la fusion du **SNPREES-FO** et de **SupAutonome-FO**,*

***FO ESR** est membre de la fédération **FNEC FP-FO** et de la confédération **FORCE OUVRIERE**, 1^{ère} organisation syndicale de la fonction publique de l'État.*

Elections au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER)

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

Profession de foi de la liste présentée par FO ESR

Collège B

Le syndicat FO ESR défend les statuts de tous les personnels, la revalorisation du point d'indice, l'indépendance des universitaires, la liberté de recherche, la liberté pédagogique, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les diplômes nationaux.

Le **CNESER** est consulté sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, la répartition des moyens, les projets de réforme (tels que les lois Pécresse, Fioraso, Vidal, les arrêtés modifiant l'organisation de la licence ou bientôt peut-être du DUT), le cadre national des formations, la carte des formations, etc. Par leur ampleur et leur diversité, les sujets abordés au CNESER ont des incidences sur la situation de chaque agent de l'enseignement supérieur.

Ces élections déterminent aussi la représentation des syndicats au CNESER disciplinaire, qui est l'instance de recours dans les procédures disciplinaires à l'encontre des usagers et des universitaires. FO ESR est très attaché à l'existence et à l'indépendance d'un CNESER disciplinaire présidé par un universitaire.

Comme ils l'ont fait lors du précédent mandat, les élus FO, porteurs du syndicalisme indépendant :

Continueront à défendre :

- les moyens en postes et en crédits pour tous les établissements, nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions, contre les plans d'austérité ;
- les statuts nationaux de toutes les catégories de personnels et leurs missions de service public ;
- les grades universitaires, au premier chef le baccalauréat, les diplômes nationaux et qualifiants ;
- le maintien des établissements, contre les disparitions ou démantèlements dans le cadre des COMUE ;
- la laïcité et les franchises universitaires ;
- le monopole de la collation des grades par l'université publique et laïque ;
- la qualité des enseignements disciplinaires dans le cadre de la procédure d'accréditation, même si celle-ci, faite par établissements, présente beaucoup moins de garanties que l'habilitation par diplômes.

S'opposeront :

- à toute nouvelle attaque contre les statuts des universitaires et des BIATSS au nom de l'autonomie ou en conséquence de l'austérité ;
- à la destruction du contenu disciplinaire et de la cohérence des diplômes, à la destruction des spécificités des différents diplômes, à commencer par le DUT ;
- à toute attaque contre l'accès libre et gratuit à l'enseignement supérieur ;
- aux fusions dans le cadre des COMUE ou des établissements dérogatoires instaurés par l'ordonnance sur l'« expérimentation » ;
- au démantèlement du CNRS dans le cadre des politiques de site, à la fusion purement comptable imposée à l'IRSTEA et à l'INRA ;
- aux diverses « reconnaissances » accordées à des établissements privés, concurrents de l'ESR républicain ;
- à toutes les attaques contre les libertés académiques.

Pour les diplômes nationaux et la liberté pédagogique

- définition du volume horaire sous forme d'heures d'enseignement en présentiel, contre la diminution des horaires au nom des difficultés budgétaires ou de la mutualisation ;
- maintien des diplômes nationaux reconnus dans les statuts de la fonction publique ou les conventions collectives ;
- maintien du DUT en deux ans et 120 ECTS ;
- contrôle de l'homogénéité nationale des diplômes par le CNESER ;
- maintien de l'ensemble des mentions de diplômes de licence et de master, notamment celles plus particulièrement ancrées dans la recherche, contre les disparitions de mentions imposées par le cadre national des formations et dans les COMUE ;
- maintien de la distinction des formes d'enseignement (CM/TD/TP) et de l'équivalence 1h TP = 1h TD ;
- non à la prise en compte d'intérêts privés dans la conception, le suivi, les objectifs et la délivrance des diplômes ;
- non à toute remise en cause des concours d'enseignement du second degré (CAPES et agrégation) dans les disciplines concernées.

Pour le maintien d'un enseignement universitaire fondé sur les exigences disciplinaires et articulé avec la recherche

- non au « continuum bac -3 / bac + 3 » et à l'assimilation des premiers cycles à des collèges universitaires ;
- non à la nouvelle licence et à ses « parcours individualisés », à la diminution des horaires disciplinaires sous couvert de « transdisciplinarité », « spécialisation progressive » ou « professionnalisation », à l'accumulation des ECTS sans cohérence ni progressivité, au découpage en « blocs de compétences » ;
- liberté pédagogique pour les universitaires en termes de contenu, de méthodes, d'objectifs, de modalités de validation des diplômes qu'ils délivrent ; contre les « contractualisations » ou « référentiels de compétence » qui visent à rendre les universitaires responsables de l'échec en licence comme de l'absence de débouchés professionnels.

Pour l'indépendance des enseignants et enseignants-chercheurs, pour que le ministère attribue les moyens nécessaires à l'enseignement et à la recherche

- défense des compétences et de l'indépendance du CNESER disciplinaire ;
- protection contre l'arbitraire de certains chefs d'établissements ;
- défense de la collégialité, contre les COMUE ou établissements dérogatoires permis par l'ordonnance sur l'« expérimentation » institutionnelle et leurs procédures anti-démocratiques ;
- pour des commissions de recrutement élues par les pairs de la discipline, indépendantes de la direction des universités ;
- indépendance des directeurs de thèse vis-à-vis des écoles doctorales ;
- liberté d'effectuer ses recherches dans le laboratoire ou l'équipe de recherche de son choix ;
- garantie effective pour chaque universitaire de disposer des moyens nécessaires pour conduire sa recherche ;
- participation de plein droit des PRAG-PRCE docteurs aux élections des instances de recherche.

Les candidats présentés par **FO-ESR** s'engagent sur tous les principes énoncés ci-dessus.

**Pour la défense des universitaires et de l'université,
faites entendre votre voix : par votre vote,
donnez-nous les moyens de vous défendre.**



Élection des représentant·e·s du personnel au CNESER
(conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Collège B

Scrutin du jeudi 13 juin 2019

ENGAGÉ·ES
AU QUOTIDIEN

Liste présentée par le

SNESUP FSU

- | | |
|--------|---|
| 1 | Mme Isabelle LUCIANI - MCF HC - Université Aix-Marseille |
| 1 bis | Mme Marie-Jo BELLOSTA - MCF HC - Université Paris Dauphine |
| 2 | M. Pierre CHANTELOT - PRAG CN - Université Marne-la-Vallée |
| 2 bis | M. Marc BONINCHI - MCF CN - Université Lyon III |
| 3 | Mme Nathalie LEBRUN - MCF HC - Université Lille |
| 3 bis | Mme Michela GRIBINSKI - PRAG CE - Sorbonne université |
| 4 | M. Hervé CHRISTOFOL - MCF HC - Université Angers |
| 4 bis | M. Julien GOSSA - MCF CN - Université Strasbourg |
| 5 | Mme Hélène CHARDIN - MCF HC - Université Paris V |
| 5 bis | Mme Anne ROGER - MCF HC - Université Lyon I |
| 6 | M. Michel MARIC - MCF CN - Université Reims |
| 6 bis | M. David HELBERT - MCF CN - Université Poitiers |
| 7 | Mme Sylvie BEPOIX - PRAG HC - Université Besançon |
| 7 bis | Mme Heidi CHARVIN - MCF HC - Université Rouen |
| 8 | M. Cyril TRIOLAIRE - MCF CN - Université Clermont Auvergne |
| 8 bis | M. Nicolas GREGORI - MCF HC - Université de Lorraine |
| 9 | Mme Sophie ORANGE - MCF CN - Université Nantes |
| 9 bis | Mme Chloé OUAKED née CONANT - MCF HC - Université Limoges |
| 10 | M. Michel TONDELLIER - MCF CN - Université des Antilles |
| 10 bis | M. Gilles LASCHON - PRAG CN - Université Paris XI |

**Élections CNESER
le 13 juin 2019**

**Conseil national de l'enseignement
supérieur et de la recherche**

POUR AMÉLIORER, DÉVELOPPER ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC

VOTEZ

SNESUP-FSU

**U.
F.S.U.**

**ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN**

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a plusieurs compétences : émettre des avis sur les projets de textes réglementaires, sur les accréditations des offres de formation des établissements et en matière disciplinaire et de recherche.

LE CNESER, SON RÔLE, SON PÉRIMÈTRE

Le CNESER est une instance obligatoirement consultée sur :

- ➔ la stratégie nationale en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- ➔ les structures : créations, dissolutions ou regroupements d'établissements (Comue et ordonnance « regroupement ») ;
- ➔ la recherche : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique ;
- ➔ les moyens : répartition des emplois et des budgets entre les différents établissements ;
- ➔ les formations : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation de l'offre de formations des établissements ;
- ➔ la législation et la réglementation concernant les formations supérieures (y compris STS, CPGE, IUT, établissements privés).

LE CNESER, SA COMPOSITION

Le CNESER comporte 60 % d'élus représentant les personnels et les étudiants des EPSCP. Il comprend également des représentants des « grands intérêts nationaux » (organisations patronales, syndicats de salariés, confédérations...) et de diverses institutions (autres ministères, Parlement...).

Les élu.e.s du SNESUP-FSU, nombreux, actifs, aux compétences complémentaires, seront porteur/euse.s de propositions sur tous les sujets et à l'initiative pour que le CNESER joue pleinement son rôle.

LE CNESER DISCIPLINAIRE

La section disciplinaire du CNESER est l'instance d'appel pour les étudiants, enseignants et enseignants-chercheurs jugés en première instance par la section disciplinaire de leur établissement. Le SNESUP-FSU y défend le jugement par des pairs en toute impartialité et hors des réseaux d'influence et de pouvoir. En tant que syndicat le plus représentatif, il en assume traditionnellement la présidence. Le SNESUP-FSU est attaché à l'indépendance du CNESER disciplinaire qui lui permet de blanchir les collègues victimes de poursuites abusives tout en sanctionnant ceux qui méritent de l'être. Le SNESUP-FSU considère que le/la président.e du CNESER disciplinaire doit rester un.e élu.e du CNESER pour garantir le principe fondamental de jugement par les pairs.

LE CNESER ACCRÉDITATION

L'accréditation a pour objet de vérifier l'adéquation de l'offre de formations avec les capacités pédagogiques, de recherche et budgétaires de l'université. Le CNESER permanent se prononce sur la « soutenabilité » des offres de formation des établissements.

Lors de l'examen des regroupements ou des fusions d'établissements ou lors des accréditations de formations, les élu.e.s SNESUP-FSU se font les représentant.e.s des personnels des établissements concernés auprès des équipes de direction et du ministère et reportent les préoccupations des personnels et des usagers. L'expression nationale des élu.e.s a donc vocation à être reprise et amplifiée dans les établissements.

Le CNESER doit être un lieu d'information et d'alerte, ainsi qu'un lieu de représentation et de défense des personnels des établissements.

LORS DU MANDAT 2015-2019, LES ÉLUS SNESUP-FSU ONT ÉTÉ EN PREMIÈRE LIGNE

Sur la loi ORE, Parcoursup, les arrêtés licence et master, le projet d'ordonnance « regroupement »... : ils ont soumis de nombreux amendements pour revenir sur les dispositions antidémocratiques et sélectives, pour dénoncer l'illusion d'autonomie instaurée par ces textes, et combattre la mise en place forcée des regroupements.

Le SNESUP-FSU a porté haut et fort la parole de la communauté universitaire :

- sur les questions budgétaires : à l'initiative de déclarations et motions très largement adoptées par les membres du CNESER, les élus SNESUP-FSU ont systématiquement dénoncé le désengagement de l'État (réductions budgétaires, charges non compensées) et les effets d'annonce contraires à la réalité (non-soclage du GVT), insistant sur les enjeux sociétaux et économiques de l'ESR ;
- lors des accréditations, en relation étroite avec les collègues des établissements, ils ont veillé à ce que le CNESER joue un rôle effectif de régulation nationale et de garant du respect de la réglementation. Ils ont voté contre la mise en place des formations payantes (master de la Comue de Nice) ou de « collèges universitaires » ;
- sur l'arrêté master, le SNESUP-FSU est intervenu fortement pour une mise en œuvre effective du droit à poursuite d'études ;
- contre la hausse des droits d'inscription pour les étudiant.e.s hors Union européenne.

Le SNESUP-FSU a joué un rôle moteur et fédérateur dans la construction des avis et des motions, présentant et faisant adopter 18 motions durant la mandature qui se termine.

LES ÉLUS SNESUP AU CNESER : ALERTER, PROPOSER, REPRÉSENTER

Le CNESER est un lieu d'analyse, de construction de propositions et d'expression publique de la communauté.

Ses avis consultatifs constituent un outil majeur pour débattre des enjeux de la politique ministérielle. C'est aussi un lieu de mise en évidence et d'affichage des positions de la communauté universitaire. Le SNESUP-FSU y contribue fortement par le travail régulier de ses élus sur l'ensemble des dossiers, adossé au travail de ses secteurs et de ses sections syndicales sur des sujets aussi divers et décisifs que le financement de l'ESR (budget des établissements, CIR...), l'accès à l'université (loi ORE, Parcoursup), les regroupements d'établissements et la politique de recherche. Ces avis sont aussi un support essentiel de son expression publique collective. Largement repris par la presse, ils ont démontré l'isolement croissant de la ministre.

PROPOSITIONS DU SNESUP-FSU

1. DES FORMATIONS À LA HAUTEUR DU DÉFI DE LA DÉMOCRATISATION ET DE DIFFUSION DU SAVOIR

L'autonomie des établissements est particulièrement dangereuse pour nos missions dans le contexte de l'austérité budgétaire et de la régionalisation. Une régulation nationale est nécessaire :

- pour contrer les tentatives d'instaurer des diplômes d'université payants concurrents des diplômes nationaux ;
- en licence comme en master, où la sélection devient de plus en plus pressante face à l'impossibilité d'accueillir et de former les étudiants dans des conditions satisfaisantes faute de moyens suffisants, pour suivre la mise en œuvre de l'arrêté licence qui permet des licences à plusieurs vitesses, accentue la concurrence et accroît les inégalités entre établissements.

Toutes les formations conduisant aux grades de licence et de master (y compris les formations d'ingénieurs et celles des écoles de gestion ou de commerce) doivent relever d'un examen en CNESER. Les formations privées et consulaires concurrencent le service public et menacent directement les conditions de délivrance des diplômes nationaux. La possible attribution du grade de licence pour leurs bachelors serait l'illustration du renoncement du ministère à développer le service public.

La catastrophe actuelle de la réforme de la formation des enseignants exige de repenser entièrement la formation. Le SNESUP-FSU continuera d'œuvrer en ce sens, notamment par sa participation au comité de suivi des ESPÉ.

3. RICHESSE, DIVERSITÉ ET COHÉRENCE DU SERVICE PUBLIC NATIONAL

L'instauration d'un ESR à plusieurs vitesses est renforcée par la mise en concurrence des établissements au moyen des appels à projets (AAP) Idex et I-Site des plans d'investissements d'avenir (PIA1, 2 et 3). Ces AAP déstructurent l'ESR en poussant les établissements à se regrouper avec, pour seule motivation, la perspective d'atteindre une « taille critique visible à l'international », et en accentuant la régionalisation de l'ESR (dernière mode en date : les universités-cibles).

Dans ce contexte de grande déréglementation, le rôle régulateur du CNESER est vital pour arriver à conserver un tissu de recherche et de formation cohérent et accessible sur tous les territoires. C'est dans cet objectif que le SNESUP-FSU travaille avec les autres syndicats de la FSU, qui couvrent tous les secteurs de la fonction publique.

2. LA RECHERCHE PUBLIQUE, ÉLÉMENT ESSENTIEL DE LA RÉPONSE AUX BESOINS SOCIAUX

La politique de recherche publique est partie intégrante des missions du CNESER. Elle concerne de nombreux sujets que les élus des syndicats de la FSU veilleront à y mettre en débat :

- la stratégie nationale de recherche : c'est à partir d'une vraie réflexion sur les objectifs économiques et sociaux, les acteurs et les moyens de la recherche publique, où le CNESER doit avoir sa place, que cette stratégie doit s'élaborer ;
- l'évaluation de la recherche : les instances, modalités et critères d'évaluation doivent faire l'objet d'un véritable débat ;
- les liens formation-recherche qui sont fragilisés et menacés par la mise en place de collèges universitaires découplés des écoles universitaires de recherche (EUR) et doivent faire l'objet d'une vigilance accrue du CNESER ;
- la priorité ministérielle accordée au transfert et à l'innovation, la part hégémonique des financements sur projets, sont aussi lourdes de menaces sur la liberté de recherche dans son ensemble et plus particulièrement sur certains champs disciplinaires, notamment rares.

4. MONTANT ET RÉPARTITION DES MOYENS EN EMPLOIS ET EN DOTATIONS

Des financements en forte augmentation et des créations d'emplois statutaires sont indispensables :

- pour offrir les parcours diversifiés et renouvelés nécessaires à la réussite des bacheliers dans leur diversité ;
- pour démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur et élever le niveau de formation de l'ensemble de la population ;
- pour permettre le développement des activités de recherche dans tous les champs de la connaissance afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, culturels, sanitaires et environnementaux ;
- pour résorber la précarité grandissante dans l'ESR.

Alors que le désengagement de l'État du service public d'ESR a désormais des conséquences directes et dramatiques sur les conditions d'études et de travail et fait peser des menaces graves sur l'avenir de secteurs entiers de formation et de recherche, le CNESER est un relais fort pour exiger des créations d'emplois scientifiques de titulaires, des moyens et des crédits récurrents suffisants, avec des critères clairs de répartition des budgets et des postes.